

04.11.2005 - 17:23 Uhr

10e Congrès des femmes de l'Union syndicale suisse « Le travail est fait, le salaire est au rabais - Égalité de salaire maintenant ! »

Berne (ots) -

Les 250 participantes au 10e Congrès des femmes de l'Union syndicale suisse (USS) ont débattu aujourd'hui de stratégies de mise en œuvre du principe constitutionnel d'un salaire égal pour un travail de valeur égale » et adopté à cet effet un manifeste en cinq points « Égalité de salaire maintenant ! ». Elles ont également lancé la campagne « Fairpay Égalité des salaires ».

Comme le montre bien le nouveau calculateur de salaire en fonction du sexe, que l'USS a mis récemment en place dans le cadre de la campagne précitée, les femmes continuent, à gagner jusqu'à 21% de moins que les hommes pour un même profil (ancienneté, formation, position hiérarchique, activité, niveau requis et âge). Cette grave discrimination doit disparaître une bonne fois. Comme les actions en justice individuelles pour inégalité de salaire intentées par les femmes qui veulent combattre pareille injustice représentent la plupart du temps une voie très décourageante, les femmes de l'USS réclament des mesures collectives, principalement au niveau des conventions collectives de travail et des négociations salariales dans les branches. Il s'agit en effet d'instaurer la transparence des salaires dans ces dernières, ainsi que réglementer le contrôle des salaires. Dans ce contexte, les femmes demandent aussi la tenue d'une conférence des partenaires sociaux sur la légalité des salaires.

Pour que la légalité des salaires entre femmes et hommes devienne enfin une réalité, il faut que les employeurs et employeuses ainsi que les pouvoirs publics adoptent une attitude volontariste (« proactive ») et ne se contentent pas d'agir qu'en cas de plainte. Marie-Thérèse Chica, une spécialiste canadienne de la légalité salariale, a également expliqué aux congressistes de l'USS comment les employeurs et employeuses de son pays peuvent être tenus par le législateur de corriger activement d'éventuelles inégalités de salaire. En lançant la campagne « Fairpay Égalité des salaires » (www.egalitedessalaires.ch), le 10e Congrès des femmes de l'USS a aussi ouvert ce qui sera, en 2006, l'Année de la légalité des salaires. Le Congrès des femmes exige du Conseil fédéral la création d'une commission d'expert(e)s qui, 25 ans après l'introduction du principe constitutionnel, devra élaborer des propositions pour une mise en œuvre plus rapide de la légalité des salaires en Suisse. Les congressistes ont également adopté un certain nombre de résolutions contre le relèvement à 65 ans de l'âge de la retraite des femmes et le démantèlement de l'AVS ainsi que pour l'amélioration, et non la détérioration, des allocations pour perte de gain versées en cas de maternité.

Natalie Imboden (079 706 62 84), secrétaire aux questions féminines à l'USS se tient à votre disposition pour tout complément d'information à ce sujet.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100499290> abgerufen werden.